

Le clivage entre droit et politique fait ordinairement, et depuis longtemps déjà, figure de repère – si ce n'est de totem – dans le monde des juristes. Si l'on admet parfois que certains objets se situent à la charnière entre ces deux mondes, il reste que la scission académique entre science politique et science juridique ou encore la croyance en la vertu neutralisante et dépolitisante du droit n'œuvrent pas pour leur réconciliation.

Cet ouvrage, fruit d'une réflexion collective entre universitaires d'horizons divers, part du postulat inverse. Il explore les potentialités d'un rapprochement entre droit public et politique. Ainsi, le droit public ne gagnerait-il pas à s'affirmer en tant que « droit politique », à l'heure où l'on peine encore à le définir en dehors de sa seule opposition au droit privé ? S'il peut être perçu comme le sismographe d'une certaine *manière d'être de l'État*, n'est-il pas structurellement traversé par des clivages de nature politique, voire déterminé par ces derniers ? En partant à la recherche de l'inconscient ou du refoulé politique du droit public, c'est à la manière d'une psychanalyse que le présent opus s'intéresse aux fondements, aux contradictions et aux tabous du droit public.

Élise Fraysse est professeure de droit public à l'Université Clermont Auvergne.

Actes du colloque organisé les 21 et 22 mars 2024
à l'Université Clermont Auvergne par le Centre Michel de l'Hospital



Diffusion Lextenso/LGDJ



9 782370 324276 >

Prix : 24 € TTC
ISBN 978-2-37032-427-6

Droit public et politique



Institut Francophone
pour la Justice et la Démocratie